

Conseil de quartier Auteuil Sud
Mardi 22 mai à 18h30
Lycée René Cassin

Le mardi vingt deux mai deux mille douze à dix huit heures trente, les membres du conseil de quartier Auteuil Sud se sont réunis au lycée René Cassin.

Etaient présents :

- M. Claude GOASGUEN, Député-Maire du 16^e arrondissement
- Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire du 16^e chargée des conseils de quartier Auteuil Sud et Auteuil Nord
- Mme Dominique BAIGUINI, Conseiller d'arrondissement
- Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire, chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie.
- M. Vincent GOSSARD, chargé de mission au cabinet du maire
- Mme. Cécile GUILLOU, ingénieur divisionnaire chargée de la subdivision du 16^{ème}, service de la voirie
- M. Reynald GILLERON Chef de la Division de la propreté du 16ème arrondissement, coordinateur de l'espace public
- Mme Marie-Hélène DORVALD, Association du Ranelagh
- Mme Sabine GAUDISSERT, Centre d'animation du Point du Jour
- M. Christophe GIRBE, Président de l'OMS
- Mme Françoise JAVEL, Lagardère Paris Jean Bouin
- Mme Michèle RAYER, Présidente du groupement des commerçants de l'avenue de Versailles, Auteuil et Point du Jour
- Mme Catherine WITASSE, Présidente AGF 16^e
- M. Clotaire d'ENGREMONT
- Mme Marie PREVOST
- M. Patrick RONDY
- Mme Brigitte SUDRE
- Mme Nicole TERRASSIER

Mme MONIER remercie le proviseur du Lycée qui a accueilli le Loto et le conseil de ce soir.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 3 novembre 2011.

Mme MONIER demande aux conseillers de quartier d'approuver le compte rendu, qui est adopté à l'unanimité.

2- Sécurité du secteur de l'école Boileau

L'association de parents d'élèves de l'école élémentaire BOILEAU demande l'amélioration de la sécurité du carrefour Molitor/rue Boileau et la mise en place d'un signal lumineux « Attention proximité d'école/priorité aux piétons » à l'angle de l'IUFM. Même si cela est interdit, 2 voitures sont constamment stationnées à l'angle de la rue Molitor (face au n°13) empêchant les piétons d'être vus lorsqu'ils s'engagent sur le passage piéton.

L'association de parents d'élèves de l'école élémentaire BOILEAU souhaite que le signal lumineux situé entre le n°17 et n°23 de la rue soit remplacé par un panneau plus efficace et visible (placé à la même hauteur de la rue mais sur le trottoir de gauche) et que la peinture au sol des messages de ralentissement soit refaite en utilisant des couleurs fluorescentes (la rue Boileau ne peut pas être équipée de dos d'ânes à cause des ambulances qui arrivent à la clinique Edouard Rist).

Mme BALDINI, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie, indique que le Commissariat de Police a été saisi pour renforcer la répression à l'encontre du stationnement dangereux et abusif. La pose d'une nouvelle signalisation lumineuse est envisageable, mais Mme BALDINI fait remarquer que plus on met des feux de signalisation, moins ils sont efficaces et il n'y a pas cette année de fonds disponible pour ce genre d'opération. On peut envisager une nouvelle signalisation et la rénovation du marquage au sol, si le service de la Voirie est d'accord.

Le carrefour Molitor / Boileau :

Mme BALDINI annonce que le commissariat de police a été saisi afin de renforcer la répression à l'encontre du stationnement abusif et dangereux au carrefour des rues Molitor et Boileau, particulièrement aux heures d'entrée et de sortie des classes. Cependant, la pose d'une nouvelle signalisation lumineuse à ce carrefour, qui est déjà équipé de feux et de caissons « piéton », n'aurait très probablement aucune influence sur ce stationnement. De plus, aucun financement n'est disponible.

Mme GUILLOU, du service de la Voirie, répond que le carrefour Boileau est parfaitement aux normes. Elle propose d'envisager l'installation d'un panneau « arrêt interdit » au lieu d'un « stationnement interdit ». Pour la rue Boileau, il est possible de poser des capteurs dans la rue pour mesurer la vitesse excessive des véhicules.

Mme BALDINI précise que les 2 trottoirs (devant et en face de l'école) ont déjà été agrandis, et que des barrières en croix de Saint André protègent. Normalement, on n'a pas à traverser ce passage.

Mme GUILLOU, ajoute que le marquage au sol n'est pas très utilisé.

Mme MONIER demande au service de la Voirie de lui signaler les décisions prises afin qu'elle puisse les transmettre aux conseillers de quartier.

3- Présence nocturne du mobilier d'une sandwicherie avenue de Versailles.

Mme RAYER signale qu'au 192-194 Avenue de Versailles, un magasin de sandwiches laisse jour et nuit ses tables et ses chaises dehors à longueur d'année sans problème, alors que l'on doit rentrer son matériel tout les soirs. Un commerçant a eu une amende car il n'avait pas rentré sa poubelle en temps et en heure (35 euros) car il l'avait oublié !

Mme MONIER remarque également que les tables et les chaises sont bien présentes et non attachées.

Mme BALDINI confirme que le mobilier doit être rentré à la fermeture de l'établissement.

Ce problème a été signalé à la Direction de l'Urbanisme et à la Direction de la Prévention et de la Protection, chargées du contrôle du respect du règlement des étalages et terrasses.

M. GILLERON signale que dans le cadre du règlement sanitaire, il s'agit de l'occupation illégale de l'espace public, ce qui peut engendrer une destruction du mobilier et le recouvrement sur paiement pour les déchets.

4- Excédent d'aires de livraison rue Le Marois

Mme RAYER estime qu'il y a trop d'aires de livraison rue Le Marois, et qu'elles sont inoccupées ! Il y a 1 restaurant avec une aire de scooters, 2 banques, 1 aire de livraison, 3 magasins, 1 aire de livraison, 3 magasins, 1 café et 2 aires de livraison. Entre les deux, il y a des jours de marché pendant lesquels il n'est pas possible de se garer.

Mme BALDINI répond qu'une réévaluation du nombre d'aires de livraison a déjà été réalisée il y a 2 ans et a permis la suppression d'un certain nombre d'emplacements dans le secteur Le Marois / Gudin / Léon Deubel.

Le service de voirie va regarder ce qui peut encore être fait. Mme BALDINI invite cependant les commerçants à indiquer quelles sont les aires qui leur semblent inutiles. Bien entendu, un nombre minimal doit être conservé car ces

emplacements sont ouverts à tout usager ayant besoin d'accomplir une opération de chargement ou de déchargement et non aux seuls commerçants.

Mme JAVEL pensait qu'il était possible de stationner sur toutes les aires de livraison la nuit.

Mme BALDINI précise que cela ne concerne que celles signalées dont le marquage n'est pas renforcé par une deuxième bande jaune continue.

5- Insécurité dans le bus n° 52.

Mme JAVEL signale des vols répétés, voire quotidiens dans le 52 avec dépôts de plaintes au commissariat du 16^{ème}.

Mme MONIER, signale que le Commissaire n'est pas présent au conseil pour des raisons statutaires liées aux élections.

Le phénomène des vols sur la ligne de bus 52 est connu depuis plus d'une année. Différentes mesures ont été prises.

- Par la RATP : Les passagers sont sensibilisés par des annonces d'alerte sur la présence éventuelle de pickpockets dans les bus de la ligne (panneaux lumineux défilants).
- Par la Police : Les personnels de Police empruntent régulièrement les bus de cette ligne dans leurs déplacements et à fin de dissuasion des voyous.
- Par les passagers : plus attentifs, ils prennent garde à ne pas tenter les voleurs. Ils ferment leurs sacs ; ils n'utilisent pas leur téléphone portable dernier cri de façon ostentatoire ; ils portent plainte s'ils sont volés.
- Seuls les dépôts de plainte permettent aux policiers de faire leur travail. On note ainsi une nette amélioration de la situation par rapport à l'an dernier. De décembre 2011 à avril 2012, on a ainsi seulement constaté 8 vols à la tire et 10 vols simples.
- A noter toutefois que les derniers pics des vols ont eu lieu sur la période des 21-24 décembre 2011, et dans la deuxième quinzaine de février 2012 (au moment des vacances scolaires).

6- Mises en fourrière excessives avenue de Versailles.

7- Nuisances liés aux travaux du Stade Jean Bouin

Mme RAYER demande si on peut arrêter le va-et-vient de la fourrière avenue de Versailles de 6 à 8 fois par jour, même le samedi et le dimanche, car plus personne n'ose venir dans le quartier (ceci à la demande des commerçants). Elle demande que ce harcèlement cesse.

Mme JAVEL fait remarquer que le problème est identique près du stade Jean Bouin : le stationnement est impossible dans le quartier du Parc des Princes, devant Jean Bouin etc.... même pour déposer les enfants. Est-il possible « d'avoir une tolérance » de la part des policiers qui pourraient aller « faire du chiffre » ailleurs que dans ce quartier?

M. GOASGUEN répond que comme la Mairie du 16^{ème} a déjà eu l'occasion de le souligner, ces opérations relèvent de la compétence de la Préfecture de Police sur laquelle ils n'ont aucune autorité hiérarchique.

Les fourrières sont des entreprises privées, indépendantes et très lucratives.

La Mairie du 16^{ème} intervient périodiquement auprès du Préfet de Police pour qu'il appelle ses services à un peu plus de tolérance et de discernement, et demande au commissariat de ralentir la fréquence des contraventions. La coutume veut qu'un délai de 20 mn soit respecté entre la contravention et l'enlèvement. En réalité, ce n'est qu'une coutume, c'est souvent simultané. Dans le 16^{ème} arrondissement, il y a beaucoup de voitures, avec un niveau social élevé, c'est donc très lucratif pour les fourrières situées à proximité.

M. le Maire va renvoyer une lettre au Commissariat. Toutefois, la Préfecture se trouve par ailleurs soumise à une forte pression de la Mairie de Paris qui veut que la répression à l'encontre du stationnement soit renforcée.

Mme JAVEL affirme qu'autour de Jean Bouin les policiers ont reçu des ordres pour mettre beaucoup de contraventions.

M. GOASGUEN répond que la Préfecture de Police doit faire du rendement par rapport aux subventions de la Mairie de Paris. C'est la Préfecture de Police qui pose les contraventions en échange tacite d'une subvention de la Ville de Paris à l'égard de la Préfecture de Police. Sinon, il y a sanction de la Mairie sur le non rendement. Il est impossible d'annuler une contravention sauf dans le cas de personnes handicapées où il est alors nécessaire de faire intervenir un médiateur de la Préfecture de Police.

M. le Maire conseille fortement aux riverains de payer leurs contraventions.

La question de l'avenir du Parc des Princes est aussi l'occasion de demander et d'obtenir des améliorations.

8- Projet pour le Parc des Princes

M. GOASGUEN, répond que la Mairie du 16^{ème} n'a, à ce jour, aucune certitude quant au devenir du stade du Parc des Princes qui est un stade relativement vétuste, et le maintien ou non du PSG.

Cette question revêt 2 aspects : sa rénovation dans le cadre de l'Euro 2016 et le souhait du nouveau propriétaire du PSG d'évoluer dans un stade de plus grande capacité.

En effet, théoriquement, le stade, retenu dans le cadre de l'euro 2016, doit subir d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes qui ne nécessitent cependant pas forcément d'accroissement de sa capacité.

Pour que le stade puisse être prêt pour la coupe d'Europe 2016, il faudrait que les travaux commencent rapidement maintenant. Or, une incertitude plane sur son avenir. La Ville ne rénovera pas seule à ses frais un stade qui n'aurait plus d'équipe résidente. De même COLONY Capital ne renouvellera certainement pas son engagement si le PSG n'y joue plus.

Or, on sent bien que le PSG veut moderniser le stade afin de pouvoir y accueillir plus de spectateurs dans des conditions plus confortables. A défaut d'y parvenir, le club pourrait choisir de rester au stade de France où il risque de toute façon de devoir s'installer pendant les travaux au Parc.

Techniquement, il semble impossible, en conservant le stade actuel, de gagner plus de 5000 places en passant de 45 000 à 50 000 en configuration « football ».

Le PSG ne paraît pas vouloir se satisfaire de cette possibilité et laisse courir l'idée qu'il pourrait s'installer définitivement au stade de France. Or, la Ville a dit son opposition catégorique à une démolition qui serait par ailleurs au plan juridique quasiment impossible (nécessité de modifier le PLU car le Parc est protégé, droit moral de l'architecte, etc...).

La décision du PSG est annoncée comme imminente depuis plusieurs mois !

La Mairie du 16^{ème} a déjà fait savoir qu'il était hors de question d'augmenter la capacité du stade sans compensation en termes de stationnement et d'accès au périmètre de sécurité pour les riverains. Et encore, cette augmentation devra être limitée.

Au moment où le stade Jean Bouin sort de terre, il serait piquant de voir le PSG abandonner le Parc pour le stade de France et le Maire de Paris avec un Parc des Princes vide sur les bras.

Mme PREVOST note que le stationnement est très compliqué dans ce secteur car il n'y a que 2 parkings, ce qui empêche les riverains de sortir de leur garage. Ce n'est pas la faute des gens, elle demande donc quel est le moyen de pression auprès du Maire de Paris pour organiser des navettes.

M. GOASGUEN répond que pour le moment, il n'y a pas de matchs et qu'il faut attendre la décision prise. S'il y a une augmentation de la capacité d'accueil du stade avec un nouveau club de foot, il serait souhaitable d'obtenir un nouveau parking dans le quartier.

Mme WITASSE a appris qu'il était question d'installer une crèche dans le Parc des Princes.

M. GOASGUEN répond que l'ancienne direction de COLONY Capital y était favorable et il renouvellera la même demande.

9- Avenir du Stade Hébert

Mme JAVEL demande quel est l'avenir du stade Hébert.

M. GOASGUEN indique que dans le cadre du projet d'extension et de modernisation du stade Roland Garros, la FFT et la Ville de Paris ont prévu de transférer le Centre National d'Entraînement (CNE) sur le stade Hébert.

Ce projet va faire l'objet de recours par les associations.

Les 2/3 du stade (un peu plus de 13 000 m² sur les 17 260 m²) ont été concédés à la FFT par la Ville pour qu'elle puisse y aménager ce nouveau CNE. Le programme de la FFT prévoit l'implantation de 6 courts couverts, 1 court dit technologique couvert, 4 courts de plein air et 1 bâtiment d'accueil et d'hébergement des sportifs.

Lors des réunions de concertation, la FFT a indiqué que les hauteurs de ces constructions seraient inférieures à 20m pour les plus hautes et que l'essentiel du programme se situera à moins de 15m de haut.

Le projet n'est pas encore totalement arrêté et la FFT a indiqué qu'elle le dévoilera et ouvrira les discussions après les Internationaux 2012.

Le reste du stade Hébert (environ 4 000 m²) est appelé à accueillir après démolition des deux bâtiments de vestiaires actuels et nivellement du terrain, l'aménagement du site pour créer un anneau circulaire de course comprenant 3 pistes et, en son centre, un terrain de hand-ball avec panneaux de basket latéraux. Une aire de saut en longueur est également prévue ainsi que la construction de vestiaires d'environ 160m².

La dépense prévisionnelle d'investissement totale est estimée à 2 M€ TTC.

M. GOASGUEN souligne que dans le cadre de la convention passée entre la Ville de Paris et la FFT, celle-ci s'est engagée à verser 2 M€ en contrepartie de la démolition de certains équipements sportifs et de la nécessité de les restituer.

La fin des études est prévue pour mi 2012 pour une réalisation de février à août 2013.

Mme JAVEL estime qu'avant de démolir le terrain, il aurait fallu recaser les élèves délogés.

M. GOASGUEN insiste sur le fait que le terrain ne va pas être démoli.

Mme JAVEL a bien compris, mais elle pose la question car le hockey n'a toujours pas été recasé.

M. GOASGUEN répond que cela ne concerne pas le stade Hébert, mais Jean Bouin.

M. GOSSARD indique qu'une réunion a eue lieu, début mai à ce sujet, avec M. HERVOUET des FORGES, l'Adjoint au Maire chargé des sports, et le Paris Hockey.

Mme BAIGUINI est opposée, en temps qu'élue du 16^{ème}, à ce que le CNE soit implanté au stade Hébert. Ce stade doit être gardé pour les enfants .Elle rappelle également, qu'à cause de la préparation du tournoi de Roland Garros, certains enfants sont déjà privés de certains équipements sportifs et notamment les pistes d'athlétisme.

M. GOASGUEN espère qu'elle soutiendra les associations sportives sur ce point comme il le fera.

Un habitant souhaite que la Mairie de Paris ne commence pas les travaux alors que les recours administratifs sont en cours, comme c'est le cas pour la Fondation Louis Vuitton ou Jean Bouin.

M. GOASGUEN l'espère aussi et pense que sur le plan juridique, le CNE est plaidable. Pour le moment, tout est bloqué sur le stade Hébert.

10-Propreté :

- Nuisances liées à la présence de pigeons

Mme BAIGUINI adresse les éléments d'information transmis par des habitants qui habitent sur la place près de l'église d'Auteuil.

- a- les riverains qui osent garer leurs voitures place de l'Eglise d'Auteuil et rue Chardon Lagache ont des dommages causés à leurs véhicules et non pris en charge par les assurances;
- b- les habitants ne peuvent plus s'asseoir sur les bancs publics;
- c- le lycée Jean Baptiste Say dépense chaque année 20K€ pour nettoyer les fientes de pigeons;
- d- les personnes qui nourrissent les pigeons le font en toute impunité et toujours aux mêmes endroits;
- e- les pigeons continuent à nidifier et à prospérer.

La construction des pigeoniers a en effet eu un impact sur les pigeons malades mais les autres nuisances sont restées inchangées. Le problème des dommages causés aux véhicules lui semble particulièrement sensible et important.

Elle croit que l'on pourrait envisager les solutions suivantes:

- a- un élagage partiel des branches des arbres incriminés, dans le sens de l'épaisseur;
- b- une surveillance accrue des arbres de la zone en période de nidification;
- c- la pose de panneaux rappelant l'interdiction de nourrir les pigeons et citant les textes réglementaires y afférents;
- d- des opérations de nettoyage accru sur ces zones spécifiques.

Mme MONIER fait remarquer que les panneaux peuvent être pris en charge par les conseils de quartier.

Une riveraine indique que sous le pont Garigliano, il y a 2 pigeons morts sur le trottoir depuis plus de 2 jours, elle demande une intervention de la propreté.

Mme BAIGUINI fait remarquer que le lycée Jean Baptiste Say dépense chaque année 20 000€ pour le nettoyage des fientes de pigeons.

M. GOASGUEN estime que ce montant est élevé.

Mme BALDINI est tout à fait consciente de la nuisance des pigeons et reconnaît que le pigeonnier n'est pas un succès, alors que cela coûte de l'argent. Un nourrisseur a été localisé et il y a des périodes où il y a plus de fientes que d'autres.

M. GILLERON répond que dès qu'un riverain constate un pigeon mort, il faut qu'il appelle le 3975, le laboratoire d'hygiène se déplacera. Au niveau des voitures, la période des pigeons, c'est avril-mai. Il y a 2 populations de pigeons dans Paris : les sédentaires et les pigeons ramiers qui viennent au printemps sur les marronniers et les sophoras. Il admet aussi que le pigeonnier ne fonctionne pas bien, à cause de 3 à 4 nourrisseurs, notamment de quartier qui connaissent parfaitement la réglementation. Ils sont régulièrement verbalisés (35€), mais M. GILLERON prévoit des verbalisations plus intenses, c'est-à-dire que les agents en civil vont être accompagnés des services de sécurité de la Ville.

Il ajoute qu'il est modéré sur la pose des panneaux, car les nourrisseurs connaissent parfaitement la réglementation, mais est d'accord que l'expérience peut être menée sur certains sites (Ste Périne, Pont du Garigliano) avec des signalisations événementielles.

M. GOASGUEN souhaite qu'on réalise donc une telle expérience comme en Suisse, en Belgique et à Londres, pour interpeller les riverains avec une information incitative.

Mme WITASSE signale que sur une place du 17^{ème} arrondissement, les habitants se sont pris en main en faisant beaucoup de bruits lors des nidifications. Cela a pris 2 années et ils sont aussi intervenus auprès des nourrisseurs, les pigeons ne se sont pas installés.

M. GILLERON ajoute qu'il y a plusieurs pigeonniers qui sont dans des zones parisiennes très denses, comme rue de la Roquette où les nourriciers ont été écartés par les riverains.

En ce qui concerne l'élagage, c'est plus lié à la santé de l'arbre qu'aux effets des pigeons, il a saisi le service de l'Arbre et du Bois par rapport à ce point.

Sur le lycée Jean Baptiste Say, il y a d'autres solutions à l'échelle du bâtiment que de nettoyer. Se défendre contre les pigeons en installant des défenses électromagnétiques très discrètes (installées sur les chais de Bercy), peut être aussi une solution, sans un coût très élevé.

Il a été identifié 70 points pigeons sur le 16^{ème} arrondissement comme des endroits où il y a beaucoup de fientes. Ses services interviennent une fois par mois, en plus du lavage normal, en période hivernale, jusqu'à une fois par semaine, en présence

des pigeons ramiers avec la haute pression et à l'eau chaude. Ces prestations coûtent chères et pour le sol, c'est extrêmement dur à décaper.

Mme DORVALD pense qu'il faut intervenir tous les jours sur les nourriciers pendant plusieurs mois afin de les dissuader.

M. GILLERON précise que la dernière verbalisation d'une de ces personnes a duré 4 heures (procédure longue en association avec le commissariat).

Mme BALDINI rappelle que pour le 16^{ème} arrondissement, il n'y a que 2 inspecteurs. En ce qui concerne les associations, elles sont fortes dans ce secteur, il faut en tenir compte. Elle ajoute qu'il ne faut pas déposer les sacs poubelles verts dans les rues, car les corneilles attaquent les sacs et laissent ainsi un tas de détritiques sur les trottoirs.

Un riverain demande la dissolution des associations.

Mme BALDINI ne s'attaquera pas à la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

- Déjections canines avenue de Versailles

Mme MONIER indique que Mme RAYER lui a fait remarquer que lors de la réfection des trottoirs de l'avenue de Versailles, le sable a remplacé l'ancien revêtement, mais personne n'a pensé qu'il allait devenir les toilettes des chiens. Les propriétaires ne ramassent plus et ceci est très désagréable.

M. GILLERON répond que les espaces recouverts de sable stabilisé (avenue de Versailles) ont effectivement été complètement rénovés en février dernier car ils étaient très dégradés.

Le service de la Propreté a engagé une action de communication et de sensibilisation auprès des propriétaires de chien et des actions de répression réalisées par les agents du Centre d'Action pour la Propreté de Paris et de la Direction de la Prévention et de la Protection. Dix-neuf PV ont été dressés depuis février sur ce site.

Mme BALDINI pense que les riverains ont tendance à davantage ramasser les déjections canines même si cela va être long.

Une riveraine signale que rue Boileau, à 7h du matin, il faut slalomer entre les déjections canines devant l'école.

M. GILLERON répond que les agents du service de la propreté interviennent dès 6h du matin et qu'à proximité des écoles, l'implication des parents d'élèves est très importante. Une action a été menée rue des Bauges avec l'association des parents d'élèves : cette campagne anti-déjections canines a été extrêmement efficace.

Une riveraine demande où l'on peut se procurer le matériel utilisé.

M. GILLERON répond qu'à la division de la propreté, ce matériel est disponible.

Mme BALDINI ajoute que toutes les écoles sont nettoyées le matin, avant chaque rentrée des élèves.

Une riveraine indique que Boulevard Murat et qu'entre la rue Daumier et Charles Tellier, devant une école, les enfants slaloment entre les déjections canines. Elle a adressé un courrier à ce propos à la Mairie.

Mme MONIER indique que M. GILLERON est à la disposition des riverains concernant ce point très complexe.

M. GOASGUEN conclut que ce sont les seules opérations qui ont marché dans ce domaine. La Mairie va organiser des campagnes pour améliorer le civisme, mais reconnaît que les riverains sont injurieux vis à vis des remarques faites à leur rencontre.

11-Remplacement des cerisiers coupés place Léon Deubel

Mme MONIER a fait particulièrement attention à cette place et a envoyé très rapidement un mail pour signaler la coupe des arbres.

Mme BALDINI confirme que ces trois arbres étaient effectivement malades et ont été abattus dans le respect des procédures d'autorisation d'abattage d'arbre (consultation de la Mairie d'arrondissement et accord des ABF après diagnostic phito sanitaire) pour des raisons de sécurité. Ils seront remplacés à la Sainte Catherine. La Mairie a planté 5 chênes verts (arbres spéciaux) au printemps, rue Dôde de la Brunnerie. En 2013, il est prévu d'améliorer le carrefour Niox.

12-Implantation du bac à sable parc Sainte Périne.

Mme PREVOST propose d'implanter le bac à sable plus à l'ombre des arbres, car les enfants en bas âge sont, en été, en plein soleil.

Mme BALDINI répond que cette question a été transmis au service des espaces verts qui va étudier ce qu'il est possible de faire. Toutefois, le service appelle notre attention sur le fait que les bacs à sable sont rarement implantés à l'ombre pour des questions d'hygiène.

En effet, dans les parcs, l'ombre est procurée par les arbres. Or, placer les bacs à sable sous les arbres les exposent d'une part aux souillures liées aux oiseaux (fientes en particulier) très difficiles ensuite à nettoyer et nécessitant une désinfection du sable et d'autre part aux feuilles mortes à l'automne qui font de l'humus.

Mme PREVOST redemande à M. GILLERON où en est le projet de la petite place Abel Ferry qui est un no man' land, sale, mais qui depuis a été tondu. Elle avait fourni au dernier conseil de quartier des photos...Elle demande à ce que la place soit refaite.

Mme GUILLOU répond le budget d'investissement 2012 a prévu le recalibrage de la voie Abel Ferry et dans ce cadre là, il est prévu de remettre cette partie propre. Les travaux sont prévus à la rentrée.

13-Redéfinition de la carte scolaire depuis la rentrée 2011-2012

L'APE BOILEAU indique qu'avec la nouvelle carte scolaire, les enfants habitant rue Boileau dépendent désormais de la maternelle Chardon Lagache. Ils sont donc obligés de croiser la rue Molitor dans le passage piétons situés face au n°13 de la rue tous les jours depuis septembre 2011. Le carrefour est extrêmement dangereux (photos disponibles).

Elle demande que soit mise en place une signalisation lumineuse pour attirer l'attention des automobilistes et des actions de la police plus fréquentes.

Mme BALDINI répond que la traversée piétonne en question est protégée par un feu tricolore et équipée de signalisation piéton.

Comme le dit Claude GOASGUEN, le problème du carrefour, c'est vraiment un problème de stationnement illicite.

Cette traversée pourrait être inscrite sur la liste des « points école » potentiels mais, compte tenu de sa configuration, il est peu probable qu'elle soit retenue comme prioritaire.

Sur la question du découpage de la carte scolaire :

- La carte scolaire du 16^e est actuellement en cours d'affinement à partir des éléments produits par les services de la statistique de la Ville de Paris. Elle donnera lieu à une vaste concertation avec les directrices et directeurs d'écoles, les inspectrices d'académie et la Mairie du 16^e à la rentrée de septembre.
- En cas de décision de modification des secteurs et seulement dans ce cas là, les associations de parents d'élèves seront entendues.
- Dans ce domaine, l'école Michel-Ange semble plus touchée par le phénomène...
- Les problèmes de sécurité sont certes une préoccupation légitime des familles mais s'agissant de sectorisation, ce n'est pas le seul critère de choix. En l'espèce, la Mairie du 16^e défendra les intérêts pédagogiques et "matériels" des familles (dérogations en cas de déménagement ou pour le rapprochement de fratries), mais malheureusement la Ville de Paris qui a le dernier mot,

décidera toujours en fonction de l'équilibre des effectifs entre les établissements, ce qui est normal et logique.

M. GOASGUEN propose de mettre des poteaux.

Mme GUILLOU signale que le service de la Voirie se refuse à mettre des obstacles sur la chaussée qui deviennent alors générateurs d'accidents graves. Elle a proposé de remplacer le stationnement interdit par un arrêt interdit.

Mme BAIGUINI demande s'il est possible d'installer des panneaux »radars pédagogiques » sur la rue Boileau.

Mme BALDINI indique qu'il y en a deux pour l'arrondissement, c'est peu (Bois de Boulogne et avenue Foch).

M. GOASGUEN signale que le problème ce n'est pas la vitesse, mais le manque de visibilité.

Mme MONIER estime que les conseils de quartier pourraient prendre en charge une partie du financement d'un radar pédagogique.

M. GOASGUEN va voir avec le service de la Voirie et le Commissariat de Police ce point assez rapidement, car c'est un vrai problème. Il demande s'il est possible de mettre des bornes en plastiques amovibles.

Mme GUILLOU va étudier la question et répondra dans les meilleurs délais.

Mme BALDINI viendra faire une visite sur place avec la Police et le responsable de la Voirie et recontactera l'APE Boileau.

14-Budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme MONIER propose de voter en investissement (8 297 €) par les conseillers de quartier, un aménagement d'une rampe au Parc Sainte Périne, sur les marches, pour un montant de 5 000€. Le projet est voté.

Une habitante demande un point sur la nouvelle carte scolaire.

Mme MONIER répond qu'il y aura une redéfinition de la carte scolaire en septembre prochain.

Elle annonce le prochain film du Ciné Club le 19 juin au centre d'animation Le Point du Jour et la fête des Voisins, en partenariat avec les Apprentis d'Auteuil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

